

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil municipal le 15 JANVIER 2018 à 19 h 00 au Centre communautaire de Laurel situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord.

Étaient présents : la conseillère madame Suzanne Young Paradis et les conseillers messieurs André Cliche, Jean-Luc Groulx, Yvon Paradis et David Zgodzinski.

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur François Ghali.

Était absent : le conseiller Eric Johnston

Étaient aussi présents : madame Sophie Bélanger, directrice générale et secrétaire-trésorière et monsieur Joseph Licata, directeur général adjoint.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, M. François Ghali ouvre la séance et constate le quorum à 19 h.

2018-01-005

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par monsieur David Zgodzinski

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.1. Déclaration du Maire

2. SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 DÉCEMBRE 2017

2.1 Suivi et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2017 ;

3. CORRESPONDANCE

4. LÉGISLATION

DÉCLARATIONS DU MAIRE

4.1 Rapport du maire et des présidents de comités;

5. ADMINISTRATION

- 5.1 Acceptation des rapports des salaires, des achats des déboursés, des achats d'immobilisations pour le mois de décembre 2017 ;
- 5.2 Adoption du règlement 2017-508 déterminant le taux de taxes et compensation pour les services municipaux de l'exercice financier 2018;
- 5.3 Autorisation de paiement des dépenses incompressibles pour l'année 2018;
- Dépôt du rapport portant sur la liste des personnes physiques ayant versées un ou plusieurs dons en argent dont le total est de 100 \$ ou plus;
- 5.5 Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité (vente des immeubles pour non-paiement de taxes;



CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2018

5.6	Radiation des taxes municipales (mauvaises créances);
5.7	Entérinement des dépenses - Signalisation Laurentienne
5.8	Résolution – Détenteurs de la carte corporative VISA
5.9	Demande d'aide financière au MAMOT – regroupement des services géomatiques sous la MRC
5.10	Autorisation pour changer le photocopieur aux Services des Travaux publics, Sécurité incendie et Loisirs, Culture et Vie communautaire.
5.11	Dénonciation Éric Massie
5.12	Résolution déclaration commune communautés forestières
5.13	Résolution milieux humides
5.14	Nomination de représentants aux comités Voirie, Sécurité incendie et Vie communautaire, Loisirs et Culture
5.15	Abrogation du Règlement no 2016-432 – Règlement concernant l'utilisation de la barrière du chemin Newaygo et de l'entretien d'été de la rue du Chemin-de-Fer de la municipalité de Wentworth-Nord
5.16	Adoption du règlement no 2017-502 relatif à l'entretien estival du Chemin-de-Fer de la municipalité de Wentworth-Nord
5.17	Adoption du règlement no 2017-503 concernant l'utilisat on de la barrière du chemin de Newaygo
5.18	Résolution pour geler la rémunération des élus - Règlement 2010-

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

312

6.1 Dépôt des rapports d'activités des périodes de paye # 2017-22 et # 2017-23 des pompiers et premiers répondants;

7. TRANSPORT - TRAVAUX PUBLICS

8. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- **8.1.** Résolution autorisant dans les constats 117-0-000005 et 17-0-000006 et autres;
- **8.2.** Nomination du 6^e membre du CCE
- 8.3. Avis de motion de modification Règlement 2017-459-1

9. URBANISME ET ZONAGE

- 9.1 Dépôt de la liste des permis émis du 1^{er} au 31 décembre novembre 2017;
- 9.2 Avis de motion pour modifier le règlement de zonage 2017-498;
- 9.3 Dérogation mineure 2017-371: construction neuve 1433, rue Mount;
- 9.4 Dérogation mineure 2017-372 : Chemin Lisbourg, lot 5 588 478 (secteur Montfort);
- 9.5 Adoption du calendrier 2018 du CCU;
- **9.6** Abrogation du règlement 2010-315 sur les plans d'aménagement d'ensemble;
- 9.7 Adoption du projet de règlement 2018-275-2 modifiant le Règlement numéro 2010-275 établissant les règles de régie interne du Comité consultatif d'urbanisme;

10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

11. PROJETS SPÉCIAUX

11.1. Rénovation de la cuisine à l'église St-Michel - Octrois de mandats

12. VARIA



SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2018

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DÉCLARATION DU MAIRE

Décès de monsieur Marc Latreille

C'est avec une infinie tristesse que nous avons appris le décès de monsieur Marc Latreille, figure connue et appréciée de Wentworth-Nord. Les mots ne peuvent exprimer notre chagrin. Son sens de l'humour, sa gentillesse, ses réalisations (Parc St-Michel, Célébrons nos Héros! entre autres,) faisaient de lui un être attachant et impliqué dans sa communauté.

Au nom du conseil municipal et de tous les employés de la municipalité de Wentworth-Nord permettez-moi de présenter mes plus sincères condoléances à sa conjointe Louise Joly, à sa famille et tous ses proches.

Décès de monsieur André Charland

Nous venons aussi, tout juste d'apprendre le décès de monsieur André Charland, citoyen de longue date de Wentworth-Nord, et à cet effet souhaitons offrir nos plus sincères condoléances à sa famille et tous ses proches.

2018-01-006

2018-01-007

SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2017

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par monsieur André Cliche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2017.

RAPPORT DU MAIRE

M. François Ghali, maire et les présidents des comités présentent un résumé des comités où ils siègent.

ACCEPTATION DES RAPPORTS DES SALAIRES, DES ACHATS, DES DÉBOURSÉS ET DES ACHATS D'IMMOBILISATION POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2017

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par monsieur David Zgodzinski

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil d'adopter le rapport des salaires, des achats, des déboursés et des achats d'immobilisation pour le mois de décembre 2017 :

FONDS D'ADMINISTRATION:	
DÉBOURSÉS (incompressibles):	47 080.67 \$
Déneigement :	106 660.07 \$
Assurance Générale	75 714.00 \$
SALAIRES:	
Salaires nets:	101 792.45 \$
Déboursés par paiement direct (D.A.S) :	28 453.77 \$
ACHATS (lot 11):	104 146.30 \$
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT	
Ordures et recyclage :	



CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2018

IMMOBILISATIONS:		
	Année	
Centre communautaire Laurel	2017	3 149.62 \$
Achat équipement (Grizly)	2017	2 320.22 \$
Ordinateur portable	2017	577.43 \$
Entretien des routes	2017	1 331.51 \$
		TOTAL: 471 226.04\$

2018-01-008

RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-508 DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXES ET LES COMPENSATIONS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité désire prévoir des règles relatives au paiement des taxes municipales et des compensations ;

ATTENDU QUE le Règlement n° 2017-508 prévoit les modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par monsieur Eric Johnston appuyé par monsieur David Zgodzinski, lors de la séance ordinaire du 11 décembre 2017 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil que le Règlement numéro 2017-508 déterminant les taux de taxes et les compensations pour les services municipaux pour l'exercice financier 2018 soit adopté.

2018-01-009

<u>AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR L'ANNÉE</u> 2018

CONSIDÉRANT l'obligation légale du Conseil municipal d'autoriser le paiement de tous les déboursés ;

CONSIDÉRANT le caractère incompressible de certaines dépenses pour l'année 2018 (voir liste ci-jointe);

EN CONSÉQUENCE DES CONSIDÉRANTS qui font partie intégrante de la présente résolution ;

Il est proposé par monsieur David Zgodzinski, appuyé par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers d'autoriser le paiement des dépenses incompressibles pour l'année 2018. Le total de ses dépenses est estimé à 4 253 837 \$

DÉPÔT DU RAPPORT PORTANT SUR LA LISTE DES PERSONNES PHYSIQUES AYANT VERSÉS UN OU PLUSIEURS DONS EN ARGENT DONT LE TOTAL EST DE 100 \$ OU PLUS.

Aucune personne physique n'a versé de dons en argent dont le total est de cent dollars (100 \$) et plus au courant de l'année 2017



SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2018

DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ (VENTES DES IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

La liste a été déposée.

2018-01-010

RADIATION DES TAXES MUNICIPALES (MAUVAISES CRÉANCES)

CONSIDÉRANT le droit de recouvrer une taxe municipale se prescrit par trois (3) ans à compter de l'exigibilité de cette taxe (Article 251 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1);

CONSIDÉRANT QUE dans le dossier connu sous le nom « Dossier des mauvaises créances », les taxes sont maintenant prescrites pour l'année 2014 au montant de deux mille trois cent cinquante-cinq dollars et quarante-quatre cents (2 355,44 \$) plus les intérêts et les pénalités au montant de sept cent soixante-quatre dollars et quarante-six (764.46 \$) ainsi que les comptes divers au montant de deux cent soixante-cinq et quatre-vingt-trois sous (265.83 \$);

EN CONSÉQUENCE des considérants qui font partie intégrante de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par monsieur David Zgodzinski

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil, de radier des registres de la Municipalité, les taxes maintenant non recouvrables de l'année 2014.

2017-01-011

ENTÉRINEMENT DE DÉPENSE POUR DES TRAVAUX DE RÉPARATIONS DES CREVASSES, DE LA CORRECTION DES ACCOTEMENTS ET DU REPROFILAGE DES FOSSÉS ET DES PONCEAUX LÀ OÙ REQUIS SUR LA ROUTE PRINCIPALE ENTRE LA RUE ARTHUR ET LE CHEMIN DU LAC-FARMER – SIGNALISATION LAURENTIENNE INC.

CONSIDÉRANT QUE les pluies abondantes et répétitives durant la saison estivale 2017 ont occasionné de l'érosion et des dommages importants;

CONSIDÉRANT QU'il était important d'assurer la sécurité des automobilistes, motocyclistes et des cyclistes ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de stabilisation et d'amélioration au réseau de drainage étaient requis sur les abords de la route Principale entre la rue Arthur et le chemin du Lac-Farmer ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mandaté des fournisseurs et des entrepreneurs pour effectuer dans l'immédiat des travaux sur la route Principale ;

CONSIDÉRANT QU'il était requis de louer plusieurs équipements de signalisation pour plusieurs équipes de travail simultanément ;

CONSIDÉRANT QUE les produits et services étaient payables selon les prix unitaires et les taux horaires obtenus ;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses sont également admissibles au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) ;



SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2018

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été exécutés ;

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par monsieur Jean-Luc Groulx

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil d'entériner une dépense au montant de 1 458.18 \$ taxes incluses (facture numéro 47061) auprès de l'entreprise Signalisation Laurentienne inc., pour la location d'équipement de signalisation afin de permettre de manière sécuritaire et conforme aux exigences des normes en vigueur les travaux de stabilisation et d'amélioration au réseau de drainage aux abords de la route Principale entre la rue Arthur et le chemin du Lac-Farmer.

ET QUE la dépense soit imputée à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

2018-01-012

<u>DÉTENTEURS DE LA CARTE VISA CORPORATIVE – MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD</u>

CONSIDÉRANT que des élections municipales se sont tenue le 5 novembre 2017;

CONSIDÉRANT que monsieur François a été élu maire, succédant ainsi à monsieur André Genest ;

CONSIDÉRANT que la personne morale ci-après nommée, la Municipalité de Wentworth-Nord, délègue aux personnes identifiées ci-après le pouvoir de crédit Desjardins (« les CARTES ») incluant leur renouvellement à l'échéance et leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (la Fédération);

CONSIDÉRANT que la personne morale soit débitrice envers la Fédération des sommes avances et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;

CONSIDÉRANT que la personne morale s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

CONSIDÉRANT que les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demande toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;

CONSIDÉRANT que les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par monsieur André Cliche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil :

de nommer monsieur François Ghali, maire de la municipalité de Wentworth-Nord et madame Sophie Bélanger, directrice générale et secrétaire-trésorière détenteurs de la Carte Visa corporative ;



SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2018

d'annuler la Carte VISA détenue par l'ancien maire, monsieur André Genest ; d'autoriser madame Marie-France Matteau, directrice des services comptables, à annuler et/ou modifier tous les renseignements relatifs à ce compte de Carte Visa.

2018-01-013

<u>DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MAMOT – REGROUPEMENT DES SERVICES</u> GÉOMATIQUES SOUS LA MRC

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut et ses municipalités ont démontré un intérêt à créer un service de géomatique répondant aux besoins en géomatique de la MRC des Pays-d'en-Haut et de ses 10 municipalités locales.

ATTENDU QUE la MRC souhaite réaliser une étude de faisabilité incluant un diagnostic et une étude d'opportunité et présenter les résultats à ses municipalités constituantes ;

ATTENDU QU'un nouveau programme permettant la mise en commun de services en milieu municipal rendu disponible par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire s'applique également à la réalisation de diagnostics et d'études d'opportunité en cette matière.

ATTENDU QUE ledit programme exige une résolution de chacune des municipalités du territoire pour déposer une demande.

ATTENDU QUE le Fonds de développement des territoires sera mis en contribution pour cette étude.

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil :

QUE la municipalité de Wentworth-Nord, autorise la MRC des Pays-d'en-Haut a déposer une demande d'aide financière de 50 000 \$ au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre de la réalisation d'une étude de faisabilité (diagnostic et étude d'opportunité) pour la mise en commun de services géomatiques à laquelle elle est admissible dans le cadre du programme Appel de projets pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal.

2018-01-014

CONTRAT DE LOCATION DU PHOTOCOPIEUR POUR LES SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS, SÉCURITÉ INCENDIE ET LOISIRS ET CULTURE

CONSIDÉRANT que le contrat de service pour le photocopieur Canon C2550 vient à échéance et ne peut être renouvelé par Juteau Ruel puisque l'appareil est reconditionné et n'est plus supporté par la garantie Canon.

Il est proposé par monsieur David Zgodzinski, appuyé par monsieur Jean-Luc Groulx

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité, un contrat de location pour un photocopieur de marque Canon, modèles C3525i auprès de l'entreprise Juteau Ruel inc. au montant mensuel de cent vingt dollars (120 \$) plus les taxes applicables pour une durée de 60 mois. Le coût de la copie noir et blanc est de 0,010 \$ et la copie couleur est de 0,07 \$.



No de résolution

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2018

2018-01-015

DÉNONCIATION DE MONSIEUR ÉRIC MASSIE

CONSIDÉRANT que monsieur Éric Massie, Urbaniste, employé de la Municipalité de Wentworth-Nord, a été sollicité par monsieur Benoît Marier pour la planification et la préparation de son projet intégré au Domaine Nouvelle-France;

CONSIDÉRANT que Monsieur Éric Massie a informé les membres du conseil de la situation, et de la nature du mandat qu'il exécutera pour monsieur Marier;

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par monsieur David Zgodzinski

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres de conseil de ne pas s'opposer à ce que monsieur Éric Massie travaille à la planification du projet de monsieur Benoît Marier.

2018-01-016

<u>DÉCLARATION COMMUNE – FORUM DES COMMUNAUTÉS FORESTIÈRES</u>

CONSIDÉRANT QUE les économies de la forêt procurent des emplois directs à plus de 106 000 personnes et représentent 2,8 % de l'économie québécoise ;

CONSIDÉRANT QUE les activités économiques qui forment les économies de la forêt contribuent à plus de 9,5 milliards de dollars à l'économie québécoise, dont près de 1 milliard lié à l'exploitation de produits forestiers non ligneux et aux activités récréatives ;

CONSIDÉRANT QUE le Forum des communautés forestières organisé par la FQM, qui s'est tenu à Québec le 28 novembre dernier, s'est conclu par la signature d'une déclaration commune par plus de 14 signataires représentatifs des différentes activités économiques liées à la forêt ;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par monsieur David Zgodzinski

D'APPUYER la déclaration commune adoptée lors du Forum des communautés forestières 2017 ;

DE DEMANDER à la FQM de mener les actions nécessaires visant la réalisation des engagements issus de la déclaration commune du Forum des communautés forestières 2017;

DE TRANSMETTRE cette résolution au premier ministre du Québec (c.c. MDDELCC, MFFP, MFQ, MESI, MAPAQ, MAMOT) et au premier ministre du Canada.

2018-01-017

MILIEUX HUMIDES – FINANCEMENT DES NOUVELLES RESPONSABILITÉS

CONSIDÉRANT QUE la Politique gouvernementale de consultation et d'allègement administratif à l'égard des municipalités précise que le gouvernement doit faire une analyse économique des coûts lorsqu'une mesure gouvernementale est susceptible d'entraîner une hausse importante de responsabilités pour une municipalité;

CONSIDÉRANT la sanction le 16 juin 2017 de la *Loi nº 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques* par le gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE cette loi oblige les MRC à assumer une nouvelle responsabilité, soit l'adoption et la gestion d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);



SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2018

CONSIDÉRANT que la MRC aura 5 ans pour élaborer son PRMHH et que ce dernier devra être révisé tous les 10 ans ;

CONSIDÉRANT QUE les MRC devront compléter l'identification des milieux humides et hydriques ;

CONSIDÉRANT l'ampleur de la tâche en termes de ressources financières et humaines afin de porter à bien cette responsabilité imposée;

CONSIDÉRANT qu'aucune compensation financière n'est actuellement prévue pour aider les MRC à répondre à cette obligation ;

CONSIDÉRANT QUE les compensations financières systématiques prévues dans les mesures transitoires du projet de loi n° 132 peuvent avoir des impacts financiers importants pour les MRC et les municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE les MRC et municipalités interviennent régulièrement dans les milieux hydriques et humides dans l'exercice de leur compétence relative à la gestion des cours d'eau, ou pour entretenir des infrastructures qui, dans certains cas, appartiennent au gouvernement du Québec.

Il est proposé par monsieur David Zgodzinski, appuyé par monsieur André Cliche

DE DEMANDER au ministère du Développement durable, de l'environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) une analyse des coûts pour la réalisation des plans de gestion et de conservation des milieux humides et hydriques ainsi que des impacts financiers pour les municipalités de la mise en œuvre des dispositions de la loi;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec un financement adéquat pour permettre aux MRC de compléter l'identification des milieux humides;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec d'octroyer une aide financière aux MRC afin d'assumer les coûts reliés à la réalisation et à la gestion du plan régional des milieux humides et hydriques;

DE DEMANDER au gouvernement une exemption au régime de compensation prévu à la *Loi n° 132* pour les MRC et les municipalités dans le cadre de la réalisation de travaux relevant de l'exercice de leurs compétences et pour la réalisation de travaux d'infrastructures publiques;

DE DEMANDER à l'ensemble des MRC du Québec d'adopter et de transmettre cette résolution à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

2018-01-018

NOMINATION DE REPRÉSENTANTS AUX COMITÉS VOIRIE, SÉCURITÉ INCENDIE ET VIE COMMUNAUTAIRE, LOISIRS ET CULTURE

CONSIDÉRANT la volonté des membres du conseil municipal de nommer des représentants aux comités de la Voirie, de la Sécurité incendie et de la Vie communautaire, des Loisirs et de la Culture

Il est proposé par madame Suzanne Paradis, appuyé par monsieur André Cliche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de nommer les membres du Conseil municipal à titre de représentant, tel que défini ci-dessous :

Madame Suzanne Paradis présidente au comité de la Voirie ;

Monsieur Jean-Luc Groulx président au comité de la Sécurité incendie ;

Monsieur François Ghali président au comité de la Vie communautaire, des Loisirs et de la Culture ;



No de résolution

2018-01-019

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2018

ABROGATION DU RÈGLEMENT NO 2016-432 ET SES AMENDEMENTS – RÈGLEMENT CONCERNANT L'UTILISATION DE LA BARRIÈRE DU CHEMIN DE NEWAYGO ET DE L'ENTRETIEN D'ÉTÉ DE LA RUE DU CHEMIN-DE-FER DE LA MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire réviser les conditions et les modalités de paiement des services rattachés à l'entretien estival de la rue du Chemin-de-Fer et de ses abords ainsi qu'à la barrière automatisée et de l'accès à la descente de bateaux présentement située à l'intersection de la rue du Chemin-de-Fer et du chemin de Newaygo;

CONSIDÉRANT QUE pour des raisons administratives il est préférable de réviser certains éléments du règlement 2016-432 et de scinder ledit règlement en deux règlements distincts;

Il est proposé par monsieur David Zgodzinski appuyé par monsieur Jean-Luc Groulx

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil d'abroger le Règlement No 2016-432 — Règlement concernant l'utilisation de la barrière du chemin de Newaygo et de l'entretien d'été de la rue du Chemin-de-Fer de la municipalité de Wentworth-Nord

2018-01-020

ADOPTION DU REGLEMENT NO 2017-502 RELATIF A L'ENTRETIEN ESTIVAL DU CHEMIN-DE-FER DE LA MUNICIPALITE DE WENTWORTH-NORD

ATTENDU QUE le Parc du Corridor aérobique est une ancienne emprise ferroviaire abandonnée au cours des années mille neuf cent soixante, et est maintenant utilisée comme infrastructure récréative entre les municipalités de Morin-Heights et Amherst (58 km), et appartenant au Gouvernement du Québec ;

ATTENDU Qu'en mai 2012, la Direction des Laurentides-Lanaudière du Ministère des Transports du Québec (MTQ) avisait la municipalité de Wentworth-Nord ainsi que la MRC des Pays-d'en-Haut que « ... la circulation automobile sur cette infrastructure récréative de largeur limitée compromet la sécurité des activités récréatives gérées par la MRC »;

ATTENDU QUE le Ministère susmentionné pressait la municipalité de Wentworth-Nord à « [...] entreprendre, dès à présent, un processus d'étude, de planification et d'opération visant à rétablir la situation normale dans un délai maximal de cinq ans de la présente. » ;

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut a transmis une lettre explicative, en date du 17 octobre 2014 aux résidents des rues rue du Chemin-de-Fer, Mount, et Docmanov, sur la situation dérogatoire et sur les mesures atténuantes afin de restreindre la circulation des véhicules dans cette section du Parc du Corridor aérobique et de sécuriser davantage ce corridor récréatif pour les usagers (cyclistes, marcheurs, skieurs, etc.);

ATTENDU QUE dans ladite lettre il était indiqué qu'en contrepartie d'une « permission d'occuper » renouvelable annuellement, de donner droit aux résidents qui habitent sur le Chemin-de-Fer ou qui doivent circuler sur la rue du Chemin-de-Fer d'accéder à leurs propriétés et de circuler sur cette partie du corridor;

ATTENDU QU'en contrepartie de l'émission d'un tel droit de circuler, la MRC des Paysd'en-Haut, la municipalité de Wentworth-Nord et le MTQ ont convenus de l'établissement d'une tarification annuelle à être perçue par la municipalité en vue de couvrir les frais de déneigement et d'entretien estival de la rue de Chemin-de-Fer;



SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2018

ATTENDU QUE la Municipalité désire cependant établir les conditions et les modalités de paiement des services rattachés à l'entretien estival de la rue du Chemin-de-Fer et de ses abords ainsi qu'à la barrière automatisée et de l'accès à la descente de bateaux présentement située à l'intersection de la rue du Chemin-de-Fer et du chemin de Newaygo;

ATTENDU QUE le règlement numéro 2016-432 concernant l'utilisation de la barrière du chemin de Newaygo et de l'entretien d'été de la rue du Chemin-de-Fer de la municipalité de Wentworth-Nord a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 janvier 2016;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par la conseillère, madame Diane Théorêt, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 août 2017;

ATTENDU QUE le règlement numéro 2016-432 concernant l'utilisation de la barrière du chemin de Newaygo et de l'entretien estival de la rue du Chemin-de-Fer de la municipalité de Wentworth-Nord a été abrogé à la séance ordinaire du conseil tenue le 15 janvier 2018;

EN CONSÉQUENCE DES ATTENDUS qui font partie intégrante de cette résolution, il est proposé par monsieur David Zgodzinski, appuyé par monsieur Jean-Luc Groulx

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil que soit adopté le règlement relatif à l'entretien estival de la rue du Chemin-de-Fer de la municipalité de Wentworth-Nord.

2018-01-021

ADOPTION DU REGLEMENT NO 2017-503 CONCERNANT L'UTILISATION DE LA BARRIERE DU CHEMIN DE NEWAYGO

ATTENDU QUE le Parc du Corridor aérobique est une ancienne emprise ferroviaire abandonnée au cours des années mille neuf cent soixante et, est maintenant utilisée comme une infrastructure récréative entre les municipalités de Morin-Heights et Amherst (58 km) appartenant au Gouvernement du Québec;

ATTENDU QU'en mai 2012, la Direction des Laurentides-Lanaudière du ministère des Transports du Québec (MTQ) avisait la municipalité de Wentworth-Nord ainsi que la MRC des Pays-d'en-Haut que « ... la circulation automobile sur cette infrastructure récréative de largeur limitée compromet la sécurité des activités récréatives gérées par la MRC »;

ATTENDU QUE le Ministère susmentionné demandait à la municipalité de Wentworth-Nord à «[...] entreprendre, dès à présent, un processus d'étude, de planification et d'opération visant à rétablir la situation normale dans un délai maximal de cinq ans de la présente » ;

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut a adressé une lettre explicative en date du 17 octobre 2014 aux résidents de la rue du Chemin-de-Fer, Mount, et Docmanov sur la situation dérogatoire et sur les mesures atténuantes afin de restreindre la circulation des véhicules dans cette section du Parc du Corridor aérobique et de sécuriser davantage ce corridor récréatif pour les usagers (cyclistes, marcheurs, skieurs, etc.);

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut et la municipalité de Wentworth-Nord ont convenu de l'établissement d'une tarification annuelle à être perçue par la Municipalité en vue de couvrir les frais rattachés à l'implantation et à l'entretien de la barrière automatisée installée à l'intersection de la rue du Chemin-de-Fer et du chemin de Newaygo ainsi que les frais pour l'entretien estival de la rue du Chemin-de-Fer ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire cependant établir les conditions et les modalités de paiement des services rattachés à l'entretien estival de la rue du Chemin-de-Fer et de ses abords ainsi qu'à la barrière automatisée et de l'accès à la descente de bateaux présentement située à l'intersection de la rue du Chemin-de-Fer et du chemin de Newaygo;

ATTENDU QUE le règlement numéro 2016-432 concernant l'utilisation de la barrière du



CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2018

chemin de Newaygo et de l'entretien d'été de la rue du Chemin-de-Fer de la municipalité de Wentworth-Nord a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 janvier 2016;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par la conseillère, madame Diane Théorêt, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 août 2017;

ATTENDU QUE le règlement numéro 2016-432 concernant l'utilisation de la barrière du chemin de Newaygo et de l'entretien estival de la rue du Chemin-de-Fer de la municipalité de Wentworth-Nord a été abrogé à la séance ordinaire du conseil tenue le 15 janvier 2018;

EN CONSÉQUENCE DES ATTENDUS qui font partie intégrante de cette résolution, il est proposé par monsieur David Zgodzinski, appuyé par monsieur Jean-Luc Groulx

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil que soit adopté le règlement concernant l'utilisation de la barrière du chemin de Newaygo.

2018-01-022

RÉSOLUTION POUR GELER LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS - RÈGLEMENT 2010-312

ATTENDU QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c. T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération ;

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c. T-11.001), le règlement 2010-312 de la municipalité de Wentworth-Nord, régie la rémunération des membres du conseil ;

ATTENDU QUE le règlement 2010-312 prévoit une augmentation annuelle du traitement des élus municipaux, mais que les membres du conseil souhaitent geler l'ensemble de leur rémunération pour l'année 2018 ;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil de geler la rémunération des élus municipaux pour l'année 2018, en maintenant les taux de l'année 2017.

2018-01-023

<u>DÉPÔT DES RAPPORTS D'ACTIVITÉS DES PÉRIODES DE PAYES # 2017-24 ET # 2017-25</u> ET 2017-26 DES POMPIERS ET PREMIERS RÉPONDANTS

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil d'accepter le dépôt des rapports d'activités des périodes de paye # 2017-24, # 2017-25 ET # 2017-26 des pompiers et premiers répondants et d'entériner le paiement des pompiers et premiers répondants pour les interventions suivantes :

Date	Adresse	# d'heures	Montant	Entraide à facturer
3 déc	3287 Gravel	18.75	490.48\$	
12 déc	220 Millette	1.70	49.71\$	
16 déc	8 Koblenz	9.00	214.89 \$	Oui



SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2018

Premiers répondants	298.20
Prévention	
Divers en caserne	470.69
- Travail administratif	2 924.00
Garde externe	963.80
Formation premiers répondants	636.16
Pratique pompiers	
Formation pompiers	2 799.65
	TOTAL: 8 847.58

2018-01-024

CONSTATS 17-O-000005 ET 17-O-000006 – MANDATS AUX PROCUREURS DE LA MUNICIPALITÉ DE POURSUIVRE LES PROCÉDURES

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal souhaitaient s'enquérir des dossiers d'infractions du service de l'environnement et de l'urbanisme pour lesquels des procédures ont été entamées par nos procureurs;

CONSIDÉRANT QU' après avoir pris connaissance de certains de ces dossiers, les membres du conseil souhaitent maintenir les poursuites entreprises dans les dossiers 17-O-00005 et 17-O-00006

Il est proposé par madame Suzanne Paradis, appuyé par monsieur André Cliche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil d'autoriser les procureurs de la municipalité à poursuivre les procédures entamées dans les dossiers 17-O-000005 et 17-O-000006.

2018-01-025

NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU COMITÉ CONSULTATIF D'ENVIRONNEMENT POUR LA DURÉE RESTANTE DES MANDATS

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif environnement ont été nommés lors de la séance du conseil du 11 décembre 2017 et qu'il manquait un membre pour compléter ce comité ;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de nommer un nouveau membre pour continuer la tenue des rencontres du CCE ;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, tout comme le comité consultatif en Urbanisme sont des comités politiques non partisans;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de postes vacants à la fin des mandats de chacun des membres du CCE et du CCU sera affiché sur le site web de la Municipalité ;

Il est proposé par David Zgodzinski, appuyé par monsieur Jean-Luc Groulx

de nommer monsieur Normand Laverdure (secteur Saint-Michel) à titre de nouveau membre au comité consultatif d'environnement pour la durée restante du mandat.

Après discussion sur le sujet, le vote est demandé par le conseiller Yvon Paradis

Pour: 3 (Suzanne Paradis, Jean-Luc Groulx, David Zgodzinski)

Contre: 2 (André Cliche, Yvon Paradis)



CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2018

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ de nommer monsieur Normand Laverdure (secteur Saint-Michel) à titre de nouveau membre au comité consultatif d'environnement pour la durée restante du mandat.

2018-01-026

AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-459-2 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-459-1 SUR LA PROTECTION ET L'ACCÈS AUX PLANS D'EAU DE LA MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

CONSIDÉRANT la volonté des membres du conseil d'effectuer une révision du règlement portant sur la protection et l'accès aux plans d'eau de la municipalité de Wentworth-Nord

Il est proposé par monsieur David Zgodzinski, appuyé par monsieur Jean-Luc Groulx

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'amender le Règlement numéro 2017-459-1 sur la protection et l'accès aux plans d'eau de la Municipalité de Wentworth-Nord. Le Règlement 2018-459-2 sera soumis pour adoption lors d'une séance subséquente du conseil.

DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 DÉCEMBRE 2017

La liste de tous les permis émis du 1^{er} au 31 décembre 2017 est déposée.

2018-01-027

AVIS DE MOTION POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2017-498

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par monsieur David Zgodzinski

que l'avis de motion soit donné afin de :

de modifier le règlement de zonage 2017-498

2018-01-028

<u>DÉROGATION MINEURE 2017-371 – CONSTRUCTION NEUVE AU 1433, RUE MOUNT</u>

CONSIDÉRANT que le projet a débuté sous l'égide de l'ancien règlement de zonage (2010-271), mais a été déposé durant le processus de révision de la réglementation ;

CONSIDÉRANT que la hauteur maximale dans cette zone selon l'ancien règlement de zonage était de 12 mètres ;

CONSIDÉRANT que la hauteur maximale dans cette zone selon le nouveau règlement de zonage (2017-498) est de 10 mètres ;

CONSIDÉRANT que le projet prévoit une hauteur de 11,7 m sur un seul des quatre côtés du bâtiment, les autres côtés ayant 10 m ou moins ;

CONSIDÉRANT que la demande est autrement conforme au règlement de zonage 2017-498;

CONSIDÉRANT que la modification de la pente du toit pour rendre la hauteur conforme forcerait des modifications importantes aux plans produits par l'architecte et serait esthétiquement moins intéressante;

CONSIDÉRANT que le terrain a une pente prononcée vers le lac Saint-François-Xavier ;

CONSIDÉRANT que la hauteur demandée n'aura pas d'impact sur la vue des voisins ;



SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2018

CONSIDÉRANT que la hauteur prévue n'aurait pas un effet d'écrasement lorsque vu depuis le lac Saint-François-Xavier ;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations du comité consultatif en urbanisme ;

Il est proposé par monsieur David Zgodzinski, appuyé par monsieur Jean-Luc Groulx

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil d'octroyer au demandeur une dérogation mineure lui permettant d'avoir une hauteur maximale de 11,7 m sur la façade donnant vers le lac.

2018-01-029

<u>DÉROGATION MINEURE 2017-372 – TRAVAUX EN BANDE RIVERAINE SUR LE CHEMIN LISBOURG</u>

CONSIDÉRANT qu'un fossé a été aménagé sur le terrain du demandeur sans qu'il n'en soit avisé et sans son consentement ;

CONSIDÉRANT que le tracé dudit fossé coupe le terrain du demandeur en deux, complexifiant la localisation d'une éventuelle résidence ;

CONSIDÉRANT que le demandeur souhaite déplacer le fossé pour lui faire suivre la ligne de lot qui divise les lots 5 588 578 (propriété du demandeur) et 5 588 476;

CONSIDÉRANT que le fossé se poursuit dans la bande de protection riveraine jusqu'au lac Saint-François-Xavier et que le demandeur souhaite également déplacer cette potion du tracé ;

CONSIDÉRANT que le fossé draine l'ensemble de la montagne situé au nord du chemin Lisbourg et entraîne des sédiments vers le lac ;

CONSIDÉRANT que le déplacement du fossé dans sa portion non riveraine est autorisé par le règlement de zonage ;

CONSIDÉRANT que le lac Saint-François-Xavier est extrêmement sensible, tout particulièrement à cet endroit;

CONSIDÉRANT que les membres du CCU croient qu'il est possible de recourir à des méthodes de captage des sédiments et de rétention de l'eau, et ce hors de la bande riveraine

CONSIDÉRANT QUE les recommandations du comité consultatif en urbanisme ;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par monsieur David Zgodzinski

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres de ne pas octroyer de dérogation mineure pour la portion des travaux située en bande riveraine, et de demander aux requérants de proposer une nouvelle façon de faire.



2018-01-030

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2018

CALENDRIER DES SÉANCES DU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME 2018

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil de tenir les séances du CCU le soir, idéalement le jeudi. Il est proposé par monsieur David Zgodzinksi, appuyé par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances du CCU, soit le 4^e jeudi du mois, à 18 h à la salle de conférence de l'Hôtel de ville.

Salle de conférence de l'Hôtel de ville		
25 janvier		
22 février		
22 mars		
19 avril (exceptionnellement au lieu du 26)		
24 mai		
28 juin		
26 juillet		
23 août		
27 septembre		
25 octobre		
22 novembre		
20 décembre		

2018-01-031

ABROGATION DU RÈGLEMENT 2010-315 SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE

CONSIDÉRANT la révision complète de la réglementation d'urbanisme qui est entrée en vigueur en décembre 2017;

CONSIDÉRANT le rejet par la population en 2016 du plan d'aménagement d'ensemble présenté par le promoteur Gestion Napée, plan qui était conforme aux objectifs du règlement 2010-315;

CONSIDÉRANT qu'il n'est plus utile d'avoir un règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble pour la zone du lac Pelletier ;

CONSIDÉRANT que le règlement 2010-315 ne visant que le secteur du lac Pelletier

Il est proposé par monsieur David Zgodzinski, appuyé par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil d'abroger le Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble no 2010-315.



CANADA

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2018

2018-01-032

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2018-275-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 2010-275 ÉTABLISSANT LES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a indiqué son intention de revoir le règlement de régie interne du Comité consultatif en urbanisme par l'adoption d'un avis de motion en ce sens le 20 novembre 2017.

CONSIDÉRANT les amendements effectués à ce règlement par le règlement 2015-275-1;

CONSIDÉRANT le rôle important que seront appelés les membres du CCU avec l'adoption des nouveaux règlements d'urbanisme, notamment l'introduction d'un règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT le désir du Conseil municipal de rendre plus transparents les processus décisionnels en matière d'urbanisme

Il est proposé par monsieur David Zgodzinski, appuyé par monsieur Jean-Luc Groulx

Après discussion sur le sujet, le vote est demandé par le conseiller Yvon Paradis

Pour : 4 (André Cliche, Suzanne Paradis, Jean-Luc Groulx, David Zgodzinski) Contre : 1 (Yvon Paradis)

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ des membres du conseil que le règlement établissant les règles de régie interne du Comité consultatif d'urbanisme numéro 2010-275 soit amendé et que le projet de règlement portant le numéro 2018-275-2 soit adopté.

2017-01-033

RÉNOVATION DE LA CUISINIE À L'ÉGLISE ST-MICHEL - OCTROIS DE MANDATS

CONSIDÉRANT QUE la cuisine de l'église Saint-Michel doit être rénovée ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une subvention dans la cadre du programme fédéral « Nouveaux Horizons pour les aînés » afin de rénover cette cuisine ;

CONSIDÉRANT QUE la demande initiale contenait des équipements de type commercial et que les équipements et travaux de mise aux normes pour installer les équipements commerciaux faisaient grimper le prix des travaux au-delà des montants octroyés ;

CONSIDÉRANT QUE LE Conseil a suggéré de remplacer les équipements commerciaux pas des équipements de type domestiques afin de respecter le budget ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu des offres de service en ce sens pour effectuer les travaux ;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par monsieur André Cliche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil d'autoriser le directeur du service de la Vie Communautaire, des Loisirs et de la Culture, suite à l'approbation préalable des changements par le bailleur de fonds « Programme Nouveaux Horizons » à les octroyer le mandat à Construction Paul Morin pour un montant de 19 566.25 \$ taxes incluses et à Armoires Trudeau pour un montant de 8 876.93 \$ taxes incluses pour les



SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2018

travaux de rénovation de la cuisine à l'église Saint-Michel.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil.

CERTIFICAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je soussignée Sophie Bélanger certifie que des crédits sont disponibles pour toutes les dépenses autorisées à l'intérieur de ce procès-verbal.

En foi de quoi, je donne le présent certificat à Wentworth-Nord ce 15^e jour du mois de janvier deux mille dix-huit.

2018-01-034

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par monsieur David Zgodzinski

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil de lever la séance ordinaire à 21 heures 4 minutes.

François Ghali

Maire

Sophie Bélanger Directrice générale

et secrétaire-trésorière